



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX

AVIS PUBLIC

AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 11 mai 2022, a adopté le Règlement numéro 190-22 visant à autoriser une dépense de 724 000 \$ pour procéder à l'aménagement d'un centre de transbordement des matières résiduelles à Saint-Placide et à un emprunt d'au plus 624 000 \$ pour en assumer les coûts.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie Saint-Paul, ce douzième jour de mai de l'an deux mille vingt-deux (12 mai 2022).

Karine Horvath
Secrétaire-trésorière
Directrice générale